

## Fontenay s'engage pour la santé de ses habitant.e.s



Entouré des services de la ville, au premier rang desquels le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le maire de Fontenay-sous-Bois, Jean-Philippe Gautrais, a officiellement lancé à l'Hôtel de ville ce mercredi 16 novembre 2022 **la mutuelle communale** en signant le partenariat de cinq ans avec Sylvie Ben Jabert, présidente de la Mutuelle familiale.

La signature de ce partenariat vient concrétiser un engagement pris par l'édile fontenaysien lors de la dernière campagne municipale : une mutuelle à moindre coût pour tou.t.e.s.

Sont concrètement concernés par ce dispositif de santé : les personnes âgées, à la retraite, les demandeurs et demandeuses d'emploi, particulièrement les plus jeunes d'entre eux et d'entre elles, les étudiant.e.s, sans oublier les agent.e.s de la ville.

L'adhésion fonctionne à effet immédiat, sans questionnaire de santé ni limite d'âge. Le dispositif stipule une non-augmentation des tarifs jusqu'au 31 décembre 2024 inclus. Enfin, dernier point et pas des moindres, les usager.e.s bénéficieront d'un reste à charge de 0 dès le premier niveau.

Plus de 100 personnes ont déjà manifesté un intérêt de bénéficier de ce dispositif de santé, de proximité et de solidarité. Sur les 53 000 habitant.e.s que compte Fontenay-sous-Bois, près de 8000 seraient dépourvu.e.s de mutuelle.

**Pour Jean-Philippe Gautrais, maire de Fontenay-sous-Bois :** « Il y a une grande attente de la part des habitant.e.s. Attente à laquelle nous répondons aujourd'hui en concrétisant un engagement pris pendant la campagne municipale. Symboliquement c'est très fort. Plus que jamais la solidarité est l'épine dorsale de notre politique. Plus que jamais le service public de proximité est indispensable à toutes et tous au quotidien ».

**Pour plus d'informations : 01.48.57.93.75**

- Réunion publique le 22 novembre, salle Jacques-Brel à 14h30
- Le 9 décembre à 14h30 au club des retraité.e.s Aimé Matteredaz